



AVIS PUBLIC

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 11 août 2020, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineures suivante :

1	Adresse civique :	134, chemin du Fleuve
	Numéro de cadastre :	1 687 186
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none">• Permettre le dépassement du garage intégré par rapport à la façade de 10.31 mètres au lieu de 1,2 mètre;• Permettre une largeur de garage par rapport à la largeur de la façade de la maison de 87.1% au lieu de 70%; <p>Afin de rendre le garage conforme l'implantation du garage au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>

Toute personne intéressée par la demande pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 22^e jour du mois de juillet 2020.


Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été publié conformément aux dispositions du Règlement n° 340 relatif aux modalités de publication des avis public, soit par:

1. son insertion dans le journal « Saint-François », édition du 22 juillet 2020;
2. son affichage sur le babillard et le site Internet de la Ville le 22 juillet 2020.


Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière